

QUEBEC LABRADORITE INC.

Projet d'aménagement d'un complexe
hydroélectrique sur la rivière Romaine
par Hydro-Québec
Basse-Côte-Nord

6211-03-005

MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BAPE, AUTOMNE 2008

Québec Labradorite inc. est une division de « Les équipements de services et fournitures industriels Scherrer et Picard inc. »

Monsieur Daniel Scherrer, résident de Havre-Saint-Pierre est le président de Québec Labradorite inc., alors que Monsieur Mario Picard, aussi résident de Havre-Saint-Pierre, en est le vice-président.

Notre principale découverte est la Labradorite, celle-ci est considéré de semi-précieuse a précieuse, elle est reconnue mondialement et utilisé en bijouterie, en objet décoratif, en sculpture et en pierre décorative pour la construction résidentielle et commerciale, des documents ont été déposés lors de la première partie des Audiences Publiques tenue à Havre-Saint-Pierre, soit notre catalogue de pièces et sculptures ainsi qu'un pamphlet publicitaire.

Nous avons développé une expertise pour la fabrication de pièces tels, sculptures, les bijoux, les objets d'arts pour en arriver à s'ouvrir sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Nous sommes fabricants et distributeurs de pierres gemmes, bijoux, sculptures, objets d'art et pierre de taille à partir de notre gisement de Labradorite au nord de Havre-Saint-Pierre, Québec, Canada.

Notre marché local est florissant, au niveau de la région et de la province. Des ententes cheminent positivement, avec des distributeurs pour établir des points de ventes sur la cote ouest nord Américaine, en province et en région. L'arrivée en Minganie de bateaux de croisières s'avère très prometteur pour Québec labradorite.

Nous avons en main des lettres d'intentions par des acheteurs américains sérieux, ceux-ci sont en attente de notre matériel.

En date d'aujourd'hui, notre entreprise est en parfait accord avec lois et les règlements en vigueurs du Ministère des Ressources Naturelles du Québec et du Ministère de l'Environnement du Québec.

En 1999 le promoteur avait pour projet le détournement de la rivière romaine vers le Labrador en laissant un minimum de débit dans le lit de la rivière, ce qui devenait une situation idéale pour Québec Labradorite. En 2001, le même promoteur avait pour projet d'harnacher la rivière romaine au niveau de La grande chute, en y installant une centrale au fil de l'eau, ce projet n'influençant d'aucune façon nos droits miniers. En 2006, le promoteur arrive avec un troisième projet cette fois-ci il y aurait construction de quatre centrales hydroélectriques et ayant comme conséquences, l'ennoiement d'un immense territoire qui inclus nos droits miniers et détruisant à tout jamais notre entreprise.

Nous comprenons que le Ministre des Ressources Naturelles ai autorisé les travaux d'avant projet, mais ce même Ministre et son exécutant Hydro-Québec, n'ont en aucun temps pris soin de validé si nous avions des activités sur le territoire concerné. Malgré que cette autorisation leurs permettaient d'effectuer des travaux, il n'a jamais été question de leur part de nous informé des travaux qu'ils allaient exécuter sur nos droits miniers.

Le promoteur à réaliser des études d'impact sur le milieu humain et nous devions y être inclus, d'ailleurs dans leur écrit de 2004 il a été mention de l'inclusion de nos droits miniers dans leur étude sur le milieu humain, recherche de cas similaire au Ministère des Ressources Naturelles du Québec, caractérisation des sites effectuée par un tiers, entente entre Hydro-Québec et Québec Labradorite sur une démarche a suivre pour définir la localisation et la nature du gisement.

Toujours selon le document écrit par Hydro-Québec, l'année 2004 devait servir à caractériser le phénomène et son intérêt alors que 2005 servirait à préciser l'impact et les mesures d'atténuations ou de compensations. voir annexe.

Québec Labradorite est une entreprise réelle, qui exploite de la pierre semi-précieuse a précieuse chez nous sur la cote nord du Québec et l'arrivé de ce promoteur signifie en ce qui nous concerne, la perte totale de notre entreprise.

Le promoteur Hydro-Québec par ses commentaires et ses interventions tente de minimiser l'impact du dossier Québec Labradorite en mentionnant uniquement les droits miniers situés dans les assises du futur barrage de Romaine 3, alors qu'il en est tout autrement dans la réalité, puisque Québec Labradorite possède des droits miniers le long de la Rivière Romaine entre le Bassin des Murailles et les Rivières Glapion et Garneau au nord. Québec Labradorite possède des droits miniers en bordure de la Rivière Romaine, du côté ouest, soit dans les projections de la ligne de transport Romaine vers le Poste Montagnais, ainsi que le long du littoral, soit dans le tracé de la ligne Romaine vers le Poste Arnaud de Sept-Iles.

N'en déplaise a tous, nous demandons au Bureau de Audiences Publiques, de ne pas accorder l'autorisation du permis de construction du projet romaine, tant et aussi longtemps que le promoteur, n'auras pas pris entente avec Québec Labradorite.

Daniel Scherrer
président Québec Labradorite inc.
le 27 novembre 2008

Mario Picard
vice-président Québec Labradorite inc.
le 27 novembre 2008

N.b.; Les documents complémentaires concernant Québec Labradorite inc. seront disponibles sur demande.

De: Chiasson.Sandra@hydro.qc.ca
Envoyé: 15 juillet 2004 11:49
À: d.sherrer@globetrotter.net; floe@globetrotter.net
Cc: Beaupre.Michel@hydro.qc.ca
Objet: Rencontre H.Q. et Mario Picard

Bonjour,
Suite à notre rencontre voici ce dont nous avons discuté:

1. Inclusion des claims dans l'étude sur le milieu humain.

- Documenter dans l'étude sur l'utilisation du territoire.

2. Recherche d'un cas similaire au Ministère des Ressources naturelles

3. Caractérisation des sites. (effectuée par un tiers)

- Entente entre H.Q et les propriétaires sur une démarche pour définir la localisation et la nature du gisement.

4. Dépendamment de la localisation des sites d'intérêts, fixer un échéancier.

- 2009 pour la construction et 2013 pour l'ennoisement.

Bref, l'année 2004 pourrait servir à caractériser le phénomène et son intérêt alors que 2005 servirait à préciser l'impact et les mesures d'atténuation ou de compensation.

Bonne journée!

Sandra

Sandra Chiasson

Conseillère Affaires publiques

Hydro-Québec, Direction régionale Manicouagan

Tél.: (418) 294-3209 0-600-3209
Télec.: (418) 294-3304 0-600-3304
135, boul. Comeau, RC
Baie-Comeau, G4Z 3B1
chiasson.sandra@hydro.qc.ca